

Dédommagement après décès du à une chute aux portes supermarché

Par MarieClaire, le 09/01/2014 à 17:39

Bonjour, ma mère (81ans) a fait une chute en novembre car les portes du supermarché l'ont projetée en arrière (Pompiers + hématome à la tête + fracture du fémur). Elle a été opérée puis transférée en centre de convalescence mais ré-hospitalisée le 11 décembre dernier pour décéder le 13 décembre. L'affaire est chez l'assureur mais depuis j'ai appris que samedi dernier une autre dame a été blessée de la même manière que ma maman mais moins gravement (tassement des vertèbres). Je souhaite savoir comment faire pour éviter que cela ne se reproduise et demander des remboursements (obsèques et pourquoi pas préjudice moral) ? Je dois fournir son dossier médical à l'assureur et donner le nom de la personne qui a été blessée samedi. Nous avions porté plainte auprès de la gendarmerie le lendemain de l'accident. Je ne sais trop quoi faire dans l'immédiat à part soutenir mon père qui a bientôt 87 ans. Merci pour votre aide et votre soutien!